

# **BELRECA Société Anonyme**

Siège : Van Putlei 74/76 – 2018 Antwerpen – Belgique

N° d'entreprise: 0.416.585.207

Cotation en Bourse: NYSE Euronext Brussels

Code Isin : BE0020575115

www.belreca.be

## Informations réglementées

Date : 18/03/2013

Heure : 17.01

**« En cas de divergences d'interprétation entre la version française et la version néerlandaise seule la version néerlandaise fait foi. »**

## **Assemblée générale du 29 avril 2013, à 11 heures au siège de la société.**

### Agenda :

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2012 et du rapport de rémunération. Proposition de résolution : L'assemblée approuve les comptes annuels et le rapport de rémunération.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire. Proposition de résolution : L'assemblée donne entièrement décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Reconduction des administrateurs. Proposition de résolution : Approbation de la reconduction du mandat de Michel van de Put, du Baron Didier Gillès de Pélichey (administrateur indépendant), d'Eric van de Put et d'Arnaud van de Put pour une durée de 3 ans. Leur mandat viendra à échéance en 2016 immédiatement après l'assemblée générale statutaire. La rémunération de chaque administrateur est fixée à 12.000,00 Euro par exercice.
5. Reconduction du commissaire. Proposition de résolution sur avis unanime du conseil d'administration en sa qualité de comité d'audit : Approbation de la reconduction du mandat de la SCPRL civile Clybouw Reviseurs d'entreprises représentée par Monsieur André CLYBOUW Oosterveldlaan 246 – B2610 Antwerpen (Wilrijk) pour une durée de 3 ans. Son mandat viendra à échéance en 2016 immédiatement après l'assemblée générale statutaire. Sa rémunération est fixée à 2.000,00 Euro hors TVA par exercice.

**Droit de participation :** Vous devez être actionnaire en date du 15/04/2013 à 24.00 heure belge « date d'enregistrement ».

**Formalités :** Confirmation écrite (= soit par courrier postal au siège soit par courriel ([info@belreca.be](mailto:info@belreca.be))) de votre intention de participation à l'assemblée générale au plus tard le 23/04/2013 comme suit :

« ACTIONNAIRES NOMMINATIFS » : vous devez confirmer votre participation avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée ;

« LES DETENTEURS D'ACTIONS DEMATERIALISEES » : vous devez confirmer votre participation à votre institution financière avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée. Votre institution financière doit informer Belreca par écrit de votre intention de participer à l'assemblée ainsi que du nombre d'actions, inscrites à votre nom à la date d'enregistrement, avec lequel vous

souhaitez participer ;

« LES DETENTEURS D'ACTIONS AU PORTEUR » : vous devez déposer vos actions au plus tard à la date d'enregistrement soit au siège de Belreca soit auprès de votre institution financière. Votre institution financière doit informer Belreca par écrit de votre intention de participer à l'assemblée ainsi que du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée.

**Procuration** : Chaque actionnaire qui répond aux conditions mentionnées ci-dessus peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Vous devez utiliser le formulaire de procuration qui est disponible sur le site [www.belreca.be](http://www.belreca.be) sous la rubrique « Assemblées » et suivre les instructions reprises sur ce formulaire afin d'être valablement représentés à l'assemblée. Ce formulaire peut également être obtenu par voie téléphonique au n° + 32 3 230 98 19 ou par courriel ([info@belreca.be](mailto:info@belreca.be)) ou par courrier postal (siège). Le formulaire signé doit parvenir à Belreca le 23/04/2013 au plus tard soit par courrier postal (siège) soit par courriel ([info@belreca.be](mailto:info@belreca.be)). Si vous nous envoyez la procuration par courriel, le mandataire devra nous remettre l'original au plus tard au début de l'assemblée générale.

**Le droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour** : un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble 3 % des actions peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de résolution concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour au plus tard le 07/04/2013 soit par courrier postal (siège) soit par courriel ([info@belreca.be](mailto:info@belreca.be)). Le cas échéant la société publiera au plus tard le 14/04/2013 un agenda complété. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez consulter la rubrique « Assemblées » sur [www.belreca.be](http://www.belreca.be)

**Droit de poser des questions** : les actionnaires peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs au sujet de leur rapport ou des points portés à l'ordre du jour et/ou au commissaire au sujet de son rapport au plus tard le 23/04/2013 par courrier postal (siège) ou par courriel ([info@belreca.be](mailto:info@belreca.be)) .

**Documents disponibles** : Le rapport financier annuel et les **formulaires de procuration** sont disponibles à l'adresse suivante [www.belreca.be](http://www.belreca.be) sous la rubrique « Rapport financier » et sous la rubrique « Assemblées ». Ces documents sont aussi disponibles gratuitement au siège.

**Informations complémentaires et formalités** au sujet de l'assemblée générale : [www.belreca.be](http://www.belreca.be) rubrique « Assemblées ».